

2020-06-01
Sub.No.2020-1548

L'homologation de ce produit a été révoquée le 02 mars 2023.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

FLYING INSECT KILLER II

PULVÉRISATIONS DOSÉES SOUS PRESSION

COMMERCIAL

[] Indique un libellé facultatif ou de remplacement

[PYRÉTHRINES

CONTRÔLER: Mouches, moustiques, petites mites volantes, et moucheron

UTILISATIONS: Dans les usines de traitement de denrées alimentaires, les restaurants, les magasins, les hôtels, les motels, les édifices publics, les établissements industriels, les laiteries, les étables, les granges, les poulaillers et les autres endroits avec au moins 170 mètres cubes d'espace à débit d'air continu.

PRINCIPE ACTIV:

Pyréthrines 1,80%
Pypéronyl butoxyde technique 9,60%

NUMÉRO D'HOMOLOGATION. 20390 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET ____ GRAMMES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT



INFLAMMABLE



EXPLOSIF



7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341
EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc. , 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

INSECTICIDE POUR INSECTES VOLANTES II: Est conçu pour usage dans une distributrice automatique munie d'une came à ressort. Le diffuseur automatique qui active la buse distribue 55 mg de produit chaque 15 minutes. Chaque cannette contient assez de produit pour protéger une pièce de 170 mètres cubes durant 30 jours. Ne pas utiliser dans les usines de viandes.

MODE D'EMPLOI: Enlever le bouchon de protection du dessus de la cannette et insérer la dans le diffuseur automatique spécial. Placer le diffuseur à 2-3 mètres au-dessus du plancher à un endroit où la circulation d'air transportera les particules à travers la pièce. Ne pas installer directement au-dessus des aliments ou des surfaces d'emballage des aliments.

PRÉCAUTIONS: CONTENANT SOUS PRESSION. Contenant peut exploser si chauffé. Ne pas exposer à des températures de plus de 50°C. Ne pas vaporiser près des flammes vives ou d'étincelles. Ne pas perforer ou incinérer. Ne pas contaminer les aliments, pour les humains ou les animaux et l'eau. Éviter le contact avec le peau et l'inhalation des vapeurs de pulvérisation. Laver après utilisation. Contenu toxique pour les poissons et les oiseaux. Ne pas installer directement au-dessus de plastique poli ou de surfaces vernies. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NE PAS UTILISER DANS LES HABITATIONS OU LES ÉCOLES.

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour éliminer complètement la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion accidentelle, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique. Une exposition prolongée à de fortes concentrations de vapeurs peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la nausée et une dépression du système nerveux central.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Numéro de téléphone d'urgence: Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le 1-888-740-8712.